

---

---

## D É C L A R A T I O N

*De M. BERGASSE, député de la sénéchaussée de  
Lyon, à l'assemblée nationale, au sujet d'un  
article inséré dans le journal patriote de  
M. Brissot de Warville.*

---

---

Je viens de lire dans le journal d'un homme accoutumé à calomnier, & à dévouer à la fureur du peuple tous ceux qui ne pensent pas comme lui, le plan d'une conspiration imaginée, dit-on, en Normandie, dont l'objet est de transporter le roi à Rouen, de le mettre à la tête d'un camp volant de trois à quatre mille gentilshommes, de marcher ensuite sur Paris, d'y égorger MM. la Fayette & Bailly, & même M. Thouret, & sans doute après, de ramener l'ancien régime.

Je ne crois pas plus à cette conspiration qu'à toutes celles dont on nous berce depuis si long tems. Je suis bien persuadé qu'il y a plus d'une province qui désireroit que le roi accomplît la promesse qu'il a faite de visiter son royaume; & ce désir qu'elles peuvent exprimer aujourd'hui, comme elles l'ont fait le jour de la

~~2001~~  
~~2163~~  
Case  
FRC  
14456

fédération, ne me paroîtroit point un crime ; car, pour que la liberté existe, il faut sans doute que le peuple *des provinces* jouisse du droit de faire parvenir ses désirs ou ses vœux au roi, de la même maniere qu'il l'a fait à l'assemblée nationale, & que la faculté de recourir à l'un ou à l'autre de ces deux pouvoirs suprêmes, soit également permise.

Quoi qu'il en soit, je me trouve, par une lettre anonyme (insérée au journal dont je parle) impliqué dans la prétendue conjuration. On fait même de moi un des centres de correspondance de cette conjuration.

Or, je défie ici, de la maniere la plus formelle, & l'auteur de la lettre anonyme, & le journaliste qui pour satisfaire une basse vengeance, a la témérité de l'insérer dans ses feuilles, d'établir que je sois pour quelque chose dans une conjuration aussi odieuse & aussi bizarre en même-tems, que celle qu'ils ont eu l'extravagance d'inventer.

Certes mes principes sont connus, & il faut être bien hardi pour oser me faire artisan de complots qui auroient pour objet des massacres & des assassinats. On fait que mes opinions different de celles adoptées par l'assemblée nationale ; mais on fait en même-

tems que je n'ai jamais combattu les opinions de l'assemblée qu'avec les armes de la raison, que je ne pense pas qu'il convienne en aucun tems de les combattre avec d'autres armes, parce que celles-là suffisent, & que sur toutes choses j'ai une aversion insurmontable pour l'ancien régime.

Après cela, comment s'est-on permis de troubler mon repos par une calomnie aussi folle que celle dont je me plains ?

Au reste je n'ai jamais quitté la France, & je ne la quitterai pas jusqu'à la fin des opérations de l'assemblée nationale. Je ne me démettrai pas davantage de ma place de député, & cela par deux raisons. D'abord, parce que je conserve encore l'espoir de voir arriver le moment où je pourrai développer les idées que j'avois conçues pour le bonheur & la liberté de mon pays. Ensuite, parce que je veux dans tous les tems me trouver à portée de répondre, & au peuple qu'on égare & qui me méconnoît, & à cette foule de calomnieux qui ne s'élevent de tems en tems contre moi, que parce que ceux qui les foudoient craignent un peu trop qu'il ne m'arrive un jour de manifester à leur détriment des vérités sévères.

Cette conduite n'est celle ni d'un conspirateur, ni d'un esclave.

Paris, ce 4 Octobre 1790.

**BERGASSE.**